

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I)

CREATION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS SUR LES COMMUNES DE MALGUENAC, NOYAL-PONTIVY, REGUINY, SAINT-GONNERY

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Président de Pontivy Communauté du 18 mars 2025, une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I) et la création de périmètres délimités des abords de monuments historiques sur les communes de Malguénac, Noyal-Pontivy, Régigny et Saint-Gonnery aura lieu pendant trente-trois jours consécutifs :

Du 11 avril 2025 (9h00) au 13 mai 2025 (12h00) inclus

Afin de conduire cette enquête, la conseillère déléguée au Tribunal Administratif de Rennes, par une décision du 12 mars 2025, a désigné M. Bernard Boulic, responsable de bureau d'étude construction en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique est consultable** :

- en ligne, 7j/7 et 24h/24, à l'adresse suivante : <https://www.pontivy-communaute.bzh>,
- sur support papier au siège de Pontivy Communauté, situé au 1, place Ernest Jan – 56300 PONTIVY ainsi que dans les mairies de Cléguérec, Gueltas, Malguénac, Noyal-Pontivy, Régigny et Saint-Gonnery, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute information peut être demandée auprès du service Urbanisme et Aménagement de Pontivy Communauté (02.97.25.01.70).

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consigner ses observations et propositions** :

- à l'adresse mail suivante : urbanisme@pontivy-communaute.bzh
- sur les registres d'enquête papier tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête dans les locaux de Pontivy Communauté et dans les mairies de Cléguérec, Gueltas, Malguénac, Noyal-Pontivy, Régigny et Saint-Gonnery, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- par voie postale à Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan à Pontivy (56300), à l'attention du commissaire enquêteur.
- par oral et écrit auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des **permanences** suivantes :

- **Vendredi 11 avril 2025**: de 9h00 à 12h00 au siège de Pontivy Communauté et de 14h00 à 16h00 à la mairie de Noyal-Pontivy.
- **Jeudi 17 avril 2025**: de 9h00 à 12h00 à la mairie de Gueltas et de 14h00 à 16h00 à la mairie de Saint-Gonnery.
- **Mercredi 23 avril 2025**: de 9h00 à 12h00 à la mairie de Régigny.
- **Mardi 6 mai 2025**: de 9h00 à 12h00 à la mairie de Cléguérec et de 14h00 à 16h00 à la mairie de Malguénac
- **Mardi 13 mai 2025**: de 9h00 à 12h00 au siège de Pontivy Communauté.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de Pontivy Communauté et sur son site internet <https://www.pontivy-communaute.bzh> ainsi que dans les mairies mentionnées ci-dessus.